

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ACTUALITE
SPORTS
SANTE
REGION
CULTURE
PUBLICITE
alger16 le quotidien
SCAN ME


Edition N°1411 du Dimanche 21 Décembre 2025 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

LUTTE CONTRE LE TERRORISME



L'ALGÉRIE APPELLE À LA RÉFORME
DU DISPOSITIF ONUSIEN

P. 16

FOOT/LA CAN BASCULE VERS UN FORMAT
QUADRIENNAL À PARTIR DE 2028



L'AFRIQUE S'ALIGNE
AU MODÈLE EUROPÉEN

P. 15

SANTÉ - MAGAZINE



BIEN S'ALIMENTER PENDANT
LA GROSSESSE ET L'ALLAITEMENT

P. 11

DROIT DE CHANGE POUR VOYAGE

RÉGULER L'OPÉRATION
ET METTRE UN TERME
AUX DÉPASSEMENTS

Le paiement de la contrepartie en dinars s'effectue exclusivement
via des moyens de paiement scripturaux, tels que la carte CIB,
le chèque bancaire ou le virement

P. 5



PROJET DE LOI PORTANT NOUVEAU CODE DE LA ROUTE



L'ÉTAT DURCIT
LES SANCTIONS

CETTE RÉFORME S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE ALARMANT
MARQUÉ PAR UN NOMBRE ÉLEVÉ D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.

P. 4

Savez-vous

GENDARMERIE NATIONALE

DES DESCENTES CIBLENT LES FOYERS DE CRIMINALITÉ ET LES BANDES DE QUARTIER À AÏN DEFLA



Des unités du groupement territorial de la Gendarmerie nationale (GN) d'Aïn Defla, en coordination avec les services de la Sûreté de wilaya, ont mené des descentes ayant ciblé les foyers de criminalité et des points suspects exploités par des trafiquants de drogue et des bandes de quartier, a indiqué vendredi dernier un communiqué des mêmes services. "Dans le cadre des efforts conjoints visant à renforcer la sécurité publique à travers le territoire de la wilaya d'Aïn Defla, les unités du groupement territorial de la Gendarmerie nationale d'Aïn Defla, en coordination avec les services de la Sûreté de wilaya, ont mené une descente à travers les communes de Djendel et de Khemis Miliana, ciblant les foyers de criminalité et des points suspects exploités par des trafiquants de drogue et comprimés psychotropes, et

des bandes de quartier, notamment aux abords des universités et des établissements éducatifs", a précisé la même source. Des individus recherchés faisant l'objet de mandats d'arrêt émis par la justice ont été ciblés et pris en filature dans le cadre de cette opération axée également sur le contrôle des véhicules de transport collectif et des motocycles enfreignant les règles de sécurité routière.

D'importants moyens matériels et humains ont été mobilisés, comprenant des unités de la GN et de la Sûreté nationale, appuyées par la brigade territoriale de la sécurité routière de la Gendarmerie nationale d'Aïn Defla, la brigade de recherche, les équipes de sécurité et d'investigation, ainsi que des unités cynotechniques toutes spécialités confondues, selon la même source.

LORS D'UNE AGGRESSION DANS UN TRAIN EN GRANDE-BRETAGNE L'ALGÉRIEN QUI A SAUVÉ DES VIES REÇU PAR LE ROI CHARLES

Le roi Charles III a reçu, mercredi à Londres, Samir Zitouni, ressortissant algérien ayant risqué sa vie pour sauver des passagers lors d'une agression au couteau survenue à bord d'un train en Grande-Bretagne, en novembre dernier.

À cette occasion, le souverain britannique a également accueilli le conducteur du train, Andrew Johnson, lors d'une réception organisée en leur honneur. Cette reconnaissance officielle émane des plus hautes autorités britanniques, en hommage à leur courage et à leur sang-froid face à l'assassinat qui avait tenté de s'en prendre aux voyageurs dans la région de Cambridgeshire, le 1er novembre dernier. Agent de sécurité à bord du train, Samir Zitouni s'était interposé à l'agresseur armé d'un couteau afin de protéger les passagers. Gravement blessé après avoir été poignardé à plusieurs reprises, il avait été évacué vers un établissement hospitalier où il a reçu les soins nécessaires. À la suite de cet acte héroïque, le consul général d'Algérie à Londres, Abdelladjid Amini, s'était rendu immédiatement au



chevet du ressortissant algérien pour lui exprimer le soutien et la solidarité des autorités algériennes. De son côté, le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, avait salué «la bravoure et l'héroïsme exceptionnels de notre concitoyen», soulignant que son geste avait suscité une large vague de sympathie, de reconnaissance et d'admiration au sein de la classe politique et de la société britanniques.

«L'élan spontané de notre concitoyen

à porter secours et assistance à autrui, quelles que soient les circonstances et quels qu'en soient les sacrifices, s'inscrit pleinement dans les valeurs algériennes ancestrales de courage, de vaillance et d'humanisme, profondément enracinées chez nos

compatriotes où qu'ils se trouvent à travers le monde», avait-il affirmé. L'hommage rendu à Samir Zitouni rappelle que, face à la violence aveugle, le courage individuel et le sens du devoir peuvent faire la différence. À travers cet acte héroïque, c'est aussi une image profondément humaine et universelle de l'Algérien à l'étranger qui s'impose, incarnant des valeurs de solidarité, d'altruisme et de bravoure reconnues bien au-delà de son pays d'origine.

Cheklat Meriem

CONCOURS INTERNATIONAUX DE MÉMORISATION DU SAINT CORAN CLÔTURE DE LA 9^e SESSION DE QUALIFICATION DES CANDIDATS



Les travaux de la 9^e session de qualification des candidats devant participer aux concours internationaux de mémorisation du Saint Coran ont pris fin à Dar el Imam à El Mohammadia (Alger), a indiqué, hier, un communiqué du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs.

"Chargé par le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmehdi, le secrétaire général du ministère, M. Redouane Maache, a présidé, vendredi soir, la cérémonie de clôture de la 9^e session de qualification des candidats devant participer aux concours internationaux, et du stage national de sélection du représentant de l'Algérie au Concours international d'Algérie du Saint Coran pour l'année 1447H/2026", précise la même source.

A cette occasion, les élèves lauréats ont été distingués, ainsi que la commission chargée de l'encadrement de la session, outre l'annonce de la sélection du récitant Abdelwadoud Bensedira pour représenter l'Algérie à la 21^e édition du Concours international du prix d'Algérie du Saint Coran, note le communiqué.

MISE EN ÉCHEC DE TENTATIVES D'INTRODUCTION DE PLUS DE 4 QUINTAUX DE KIF TRAITÉ PAR L'ANP

Des tentatives d'introduction de plus de 4 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec, alors que plus de 1 million de comprimés psychotropes ont été saisis, lors d'opérations exécutées par des détachements combinés de l'ANP, en coordination avec les différents services de sécurité, durant la période du 10 au 16 décembre en cours, a indiqué un bilan opérationnel de l'ANP. "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 10 au 16 décembre 2025, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, "des détachements de l'ANP ont arrêté 10 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations à travers le territoire national". Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, lors

d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 38 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 4 quintaux et 92 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 1 016.772 comprimés psychotropes ont été saisis". "A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Djajet, des détachements de l'ANP ont arrêté 306 individus et saisi 53 véhicules, 336 groupes électrogènes, 173 marteaux-piqueurs, 3 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpailage illicite". De même, "13 autres individus ont été appréhendés et 2 pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, un pistolet automatique, 9 fusils de chasse, 62,245 litres de carburants, ainsi que 48 quintaux de tabacs et 19 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéulation ont été saisis et ce, lors d'opérations distinctes". Par ailleurs, "les Gardes-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 246 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 313 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le bilan opérationnel de l'ANP.

PERTURBATIONS SUR LE SITE WEB DE ALGER16

Le site du quotidien *Alger16* enregistre des perturbations ces derniers jours pour des raisons techniques. Des mesures sont prises pour une réparation rapide et efficace afin d'éviter que cela se reproduise. Le quotidien *Alger16* s'excuse auprès de ses lecteurs et annonceurs pour le désagrément occasionné.

QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC
ALGER 16

N°RC : 16/00-0909467 B 15

Compte bancaire S G A n° 02100017113002183822

Édité par
sarl BMA.com
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication
Mohamed Bouziane Khadidja

Rédaction
M. B. Khadidja
Yacine O.
G. Salah Eddine
Lamia O.
Amine A.

Siège d'Algérie : ALGER 16
5, rue Saïd-Couïa, Algiers Centre
Tél. 020 10 23 68
Siège social : sarl BMA.com
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad
05 51 39 08 78 / 07 95 66 79 53
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :
L'Entreprise Nationale
de communication, d'édition
et de Publicité
Agence ANEP
01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 20 91 /
020 05 10 42

Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45
020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.ainabba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression
d'Algér
SIA (Centre)

RECHERCHE ET CRÉATIVITÉ EN LANGUE ARABE

LE SOUTIEN DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SALUÉ

Les lauréats de la première édition du Prix du président de la République pour la littérature et la langue arabes ont exprimé, jeudi dernier à Alger, leur gratitude pour le soutien constant apporté par le président Abdelmadjid Tebboune au secteur culturel. Écrivains et chercheurs ont souligné le rôle déterminant de ce soutien présidentiel dans la stimulation de la recherche scientifique et la promotion de la créativité en langue arabe.

Dans ce contexte, le chercheur Seddik Boutiouta, lauréat du premier prix dans la catégorie «Épanouissement de la langue arabe», a fait part de sa fierté à l'issue de cette distinction, qu'il considère comme une forte incitation à poursuivre ses recherches et son engagement au service de la langue arabe. Il a précisé que le Prix du président de la République pour la littérature et la langue arabe constitue «la plus grande des incitations» pour les chercheurs issus de divers domaines, les encourageant à enrichir les bibliothèques algériennes et arabes d'ouvrages contribuant au rayonnement de la langue arabe dans tous les champs d'étude. Pour sa part, la poétesse Fatima Gharbi a qualifié sa deuxième place dans la catégorie «Littérature et créativité» de distinction «profondément symbolique», soulignant qu'elle lui a été décernée «sous le haut patronage du président de la République et la supervision du Haut-Conseil de la langue arabe». Elle a estimé que l'attribution de ce



prix à son recueil de poésie «Banat El-Djyad» constitue «une valeur ajoutée» à son parcours poétique et une forte source de motivation pour «davantage de créativité» et un nouveau départ artistique. De son côté, la nouvelliste Hafida Mimi a salué l'initiative du président de la République visant à instituer un prix consacré à la langue et à la littérature arabes, ainsi qu'à toute production contribuant à leur valorisation. Elle a indiqué que la troisième place obtenue par son recueil «Mammoune ramii el-amchadj»

dans la catégorie de la création littéraire représente une «grande reconnaissance littéraire» de son parcours. Par ailleurs, le président du jury scientifique, Mohamed Tahrichi, a expliqué qu'une «méthodologie» d'évaluation rigoureuse a été adoptée, fondée sur les «principes d'intégrité et d'objectivité» et reposant sur des critères précis prenant en compte la qualité, l'originalité, ainsi que la valeur littéraire et intellectuelle des œuvres soumises.

À travers cette première édition, le Prix du président de la République pour la littérature et la langue arabes s'impose comme un levier majeur de valorisation de la création intellectuelle et littéraire en Algérie. En consacrant l'excellence et en encourageant la recherche et l'innovation en langue arabe, cette distinction ouvre la voie à une dynamique culturelle durable, au service du rayonnement du patrimoine linguistique national.

Abir Menasria

LE HCLA HONORE LE CHEF DE L'ÉTAT

Le Haut-Conseil de la langue arabe (HCLA) a honoré le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en reconnaissance de ses efforts soutenus pour la promotion de la langue arabe. Cette distinction a été reçue, au nom du président de la République, par le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, lors de la cérémonie de remise du Prix du président de la République pour la littérature et la langue arabes, dans sa première édition, organisée par le Haut-Conseil de la langue arabe, au Centre international de conférences (CIC). Dans une allocution prononcée à cette occasion, le président du HCLA, M. Salah Belaïd, a salué l'attention particulière qu'accorde le président de la République à la langue arabe, estimant que la création de ce prix constitue «un acquis qualitatif pour la culture nationale, reflétant la place qu'occupe la langue arabe dans les politiques de l'Etat».

CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CNUCC À DOHA PRÉSENCE ACTIVE ET UNE PARTICIPATION QUALITATIVE DE L'ALGÉRIE

La Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), a clôturé sa participation aux travaux de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), tenue à Doha (Qatar), a indiqué hier un communiqué de l'Autorité.

La délégation de la HATPLC a achevé, vendredi dernier, sa participation aux travaux de la Conférence, après une «présence active et une participation qualitative» au sein de la délégation algérienne officielle, reflétant ainsi l'engagement de l'Algérie à renforcer la transparence et à consacrer les principes d'intégrité aux niveaux national et international», précise le texte.

En marge de cet événement, la présidente de la HATPLC, Mme Salima Mousserati, a reçu une délégation de la Commission palestinienne de lutte contre la corruption (PACC), conduite par M. Raed Radwan, lors d'une rencontre consacrée à l'examen des moyens de «renforcer la coopération entre les deux parties à l'avenir, notamment dans le domaine de l'éducation des jeunes générations aux valeurs d'intégrité et de transparence, ainsi

qu'à l'ancrage des principes de citoyenneté et du comportement éthique».

A cette occasion, Mme Mousserati a exposé la stratégie de l'Autorité et ses principaux objectifs, notamment ceux relatifs au «renforcement de la prévention de la corruption, à la promotion de la

transparence et à l'adoption d'approches éducatives et de sensibilisation comme choix stratégique pour asseoir et ancrer la culture de l'intégrité à long terme».

Dans ce sens, l'Autorité a organisé une activité parallèle au cours de laquelle Mme Mousserati a présenté un exposé sur «l'expérience algérienne en matière de promotion de l'intégrité et de renforcement des mécanismes d'évaluation et de gouvernance», outre la présentation d'un exposé détaillé sur l'Indice de performance d'intégrité (IPI)



«Nazaha», qualifié «outil stratégique et de moyen méthodologique et scientifique d'évaluation des efforts déployés en matière de transparence et de prévention de la corruption, à même de contribuer à l'amélioration de la performance publique, au renforcement de la confiance dans le service

public et à l'ancrage de la culture de l'intégrité en tant que choix institutionnel durable».

Cette activité a connu «une participation large et remarquable de nombreuses délégations présentes», reflétant ainsi l'intérêt croissant pour le partage des expériences réussies et l'échange d'expertises, notamment en ce qui concerne les outils innovants d'évaluation de la performance et de la promotion des principes de transparence et de reddition de comptes», conclut le communiqué.

PROJET DE LOI PORTANT NOUVEAU CODE DE LA ROUTE L'ÉTAT DURCIT LES SANCTIONS

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Saïd Sayoud, a présenté, mardi dernier, devant l'Assemblée populaire nationale (APN), le nouveau projet de loi relatif au Code de la route.

Mettant l'accent sur la modernisation des infrastructures et la durabilité des aménagements, le ministre a affirmé la détermination de l'État à corriger les insuffisances actuelles à travers des dispositions contraignantes, tout en confirmant le déploiement effectif du permis à points d'ici la fin de l'année 2026. S'exprimant lors d'une séance plénière consacrée aux questions des députés sur ce projet de loi jugé crucial, le ministre Saïd Sayoud a réitéré l'engagement ferme de l'État à améliorer la sécurité routière. "L'État ne ménagera aucun effort pour remédier aux différentes insuffisances constatées", a-t-il affirmé en réponse aux préoccupations des élus. Il a précisé que le nouveau texte introduit des dispositions "contraignantes" visant à garantir l'aménagement adéquat et durable des infrastructures routières et des installations connexes, ainsi que leur entretien régulier, traduisant une volonté de s'attaquer aux causes structurelles des accidents de la route.

Concernant le contenu du projet de loi, notamment son volet relatif à l'engagement de la responsabilité, M. Sayoud a apporté des précisions importantes. Il a souligné que, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid



Tebboune, le projet consacre le principe de l'engagement de la responsabilité pénale et civile de l'ensemble des parties impliquées dans les accidents de la circulation. Cette imputation de responsabilité se fera sur la base "des enquêtes des services de sécurité compétents", garantissant ainsi une approche rigoureuse et impartiale dans le traitement judiciaire des infractions routières. À cet égard, le ministre a apporté des clarifications majeures sur l'élargissement du champ des responsabilités en cas de sinistre. M. Sayoud a expliqué que l'engagement de la responsabilité, lors de la surveillance d'accidents de la circulation, «concernera toute personne impliquée dans l'introduction ou la commercialisation de pièces de rechange contrefaites», conformément aux nouvelles dispositions prévues. Cette mesure vise à assainir le marché de l'automobile et à sanctionner sévèrement les acteurs économiques dont les pratiques frauduleuses compromettent

directement la sécurité des usagers de la route. S'inscrivant dans une démarche alliant fermeté et respect des citoyens, le ministre de l'Intérieur a affirmé que l'application rigoureuse de la loi et la poursuite judiciaire systématique des contrevenants demeureront des leviers essentiels pour limiter l'hécatombe routière. Le renforcement de la surveillance technique constitue également un axe central de cette réforme. Le ministre a annoncé que le projet de loi prévoit « l'adoption du contrôle automatisé, à l'aide d'un système automatisé de détection des infractions routières ». Abordant la problématique des infrastructures urbaines, le ministre de l'Intérieur a dénoncé l'anarchie qui caractérise la pose des ralentisseurs à travers le territoire national. M. Sayoud a révélé que « plus de 70 % » de ces dispositifs ont été installés illégalement par des citoyens, en dehors de tout cadre réglementaire. Face à cette situation, il a

annoncé que des instructions fermes ont été adressées aux walis pour procéder à la démolition immédiate des ralentisseurs non conformes. Parallèlement, des directives ont été données afin que les futurs aménagements soient réalisés exclusivement, « selon les normes techniques requises », dans l'objectif de garantir la sécurité des usagers sans porter atteinte aux véhicules.

Interrogé sur la régularisation des transporteurs non agréés opérant via des applications mobiles, le ministre de l'Intérieur a annoncé que son secteur « s'apprête à réglementer cette activité ». M. Sayoud a précisé qu'un texte réglementaire dédié est «actuellement au niveau des services compétents pour étude et enrichissement». Il a souligné que ce chantier législatif, mené en coordination avec les ministères concernés, a franchi une étape décisive, le projet de texte étant désormais au niveau du Secrétariat général du gouvernement (SGG), en vue d'encadrer juridiquement ce mode de transport en pleine expansion. S'agissant de la création d'un Conseil national de la sécurité et de la sûreté routières, le ministre a précisé que cette instance de haut niveau ne se substituera pas aux mécanismes existants. Au contraire, elle viendra « en prolongement et en complémentarité aux missions de la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR) ». Ce conseil aura pour mission de renforcer la coordination intersectorielle et de définir les orientations stratégiques de l'État, consolidant ainsi l'architecture institutionnelle dédiée à la lutte contre l'insécurité routière.

Omar Lazel

RENFORCEMENT DE LA FLOTTE D'AIR ALGERIA

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a mis en avant les efforts en cours pour améliorer la qualité des services de la compagnie Air Algérie.

S'exprimant mardi soir lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée à la réponse aux questions soulevées par les députés lors du débat du projet de Code de la route, le ministre a souligné la nécessité de soutenir Air Algérie, en tant qu'entreprise nationale assurant un service public, mettant en avant «les efforts en cours pour améliorer la qualité de ses services, y compris les réductions sur les billets, notamment durant le mois de Ramadan et les fêtes de l'Aïd».

Evoquant la place continentale d'Air Algérie, M. Sayoud a rappelé qu'elle figurait parmi «les trois plus grandes compagnies aériennes en Afrique», appelant à «s'appuyer sur des données réelles pour connaître la position effective de la compagnie sur le marché, particulièrement en matière de tarification».

Dans le cadre du renforcement de la flotte de la compagnie, le ministre a fait état de «l'acquisition de seize avions de type ATR, dont la livraison est prévue à partir du mois de juin prochain», précisant que ces appareils viendront renforcer les liaisons



intérieures entre le Nord, le Sud et les Hauts-Plateaux. «Dix-huit (18) avions gros-porteurs seront également acquis, dont dix (10) Airbus A330-900 et des Boeing», a-t-il ajouté, faisant savoir que «le premier A330-900 a été réceptionné il y a environ un mois, alors que trois (3) autres appareils sont attendus avant la fin de l'année».

Dans son intervention, M. Sayoud est également revenu sur le dossier du transport maritime, rappelant que «sur douze (12) cargos, dix (10) sont déjà entrés en service, en attendant les autres avant fin janvier prochain». Le ministre a, dans ce cadre, fait état d'une proposition de création d'une ligne maritime Annaba-Tunis, précisant avoir convenu avec son homologue tunisien de «la création d'une société mixte avec des navires affrétsés» et de «la mise en place d'un groupe de travail pour étudier le projet», parallèlement à «un autre projet en cours d'examen avec le Sultanat d'Oman».

Concernant la communauté nationale établie à l'étranger, M. Sayoud a indiqué que le projet de demande de passeport en ligne était à un «stade très avancé», expliquant que l'opération débutera par le renouvellement des passeports expirés et concernera ensuite les cas de perte.

C. M.

VERS L'UNIFICATION DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a confirmé mardi soir à l'APN que l'unification des plaques d'immatriculation à l'échelle nationale sera mise en œuvre dès l'adoption du nouveau code de la route. Selon lui, cette réforme s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer la sécurité routière, faciliter la protection des biens et moderniser le système d'identification des véhicules. Sayoud a expliqué que le projet prévoit la définition de normes claires pour la circulation et la mise à jour des mécanismes d'immatriculation afin d'instaurer un système homogène, transparent et sécurisé, capable de répondre aux besoins actuels du parc automobile algérien.

Le ministre a également précisé que cette réforme sera accompagnée d'une série de décrets d'application destinés à garantir une mise en œuvre efficace et une coordination optimale entre les différents acteurs concernés. Il a toutefois rappelé que l'introduction des plaques uniformisées restera conditionnée à la promulgation du nouveau code de la route dans le cadre d'une approche participative impliquant toutes les parties prenantes.

ACQUISITION DE NOUVEAUX BUS DE TRANSPORT

UNE PROCÉDURE FACILE ET SANS PROBLÈME

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a indiqué que l'Etat facilitera l'acquisition de bus de transport neufs dans le cadre du renouvellement du parc national et du renforcement de la sécurité routière.

Le ministre a souligné, concernant le dossier d'acquisition de bus neufs, que l'Etat "facilitera la procédure", assurant qu'"il n'existe aucun problème quant à l'importation de camions".

Après avoir rappelé la décision de retrait des bus vétustes de plus de 30 ans et d'une grande partie des bus de 20-30 ans, le ministre a précisé que l'acquisition de 10.000 bus destinés au transport urbain, suburbain et rural "se fera par étapes à partir de janvier prochain et se poursuivra jusqu'à mars ou avril".

Concernant le transport ferroviaire, le ministre a mis en avant le programme d'action du secteur pour le développement de ce type de transport à travers l'acquisition de nouveaux wagons de transport de voyageurs et de marchandises, ainsi que de locomotives de traction de différents types, soulignant que celles destinées à la mine de Gara Djebilet auront une "grande capacité de traction".

DROIT DE CHANGE POUR VOYAGE

RÉGULER L'OPÉRATION ET METTRE UN TERME AUX DÉPASSEMENTS

Le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Benbahane, a apporté, jeudi dernier, des précisions cruciales sur les deux dernières notes encadrant le droit de change pour les voyages à l'étranger. Ces nouvelles dispositions réglementaires, en vigueur depuis peu, visent à instaurer une organisation plus rigoureuse et une régulation accrue de l'octroi des devises.

Selon M. Benbahane, cette réforme s'est imposée comme une mesure de sauvegarde nécessaire pour mettre un terme aux dépassements et anomalies constatés récemment dans le circuit de distribution des allocations touristiques.

Dans une déclaration accordée à des médias algériens, le responsable a précisé les contours de cette réforme majeure, marquée par la fin du numéraire dans ces transactions. Désormais, le paiement de la contrepartie en dinars s'effectue exclusivement via des moyens de paiement scripturaux, tels que la carte CIB, le chèque bancaire ou le virement, le règlement en espèces étant strictement proscrit. Selon M. Benbahane, cette mesure de bancarisation obligatoire vise avant tout à « protéger le citoyen en l'orientant vers des institutions financières agréées plutôt que vers des intermédiaires informels ». L'objectif est de garantir une traçabilité totale afin que le droit de change bénéficiaire réellement à la personne concernée et non à des tiers, sécurisant ainsi l'accès aux devises.

L'intervenant a mis l'accent sur la « coordination étroite » établie entre la Banque d'Algérie et l'ensemble des banques commerciales de la place, afin de fluidifier le parcours du



voyageur. Cette synergie permet désormais au citoyen d'ouvrir un compte bancaire quasi instantanément dès le dépôt de sa demande de change. Mohamed Benbahane a précisé que ces nouvelles dispositions organisationnelles s'inscrivent en droite ligne avec la transformation numérique profonde que connaît l'Algérie. Cette dématérialisation des procédures vise non seulement à moderniser le secteur financier, mais aussi à offrir des services bancaires plus rapides, transparents et accessibles à l'ensemble de la population. Dans ce contexte, le vice-gouverneur a fait observer que l'ouverture d'un compte bancaire ou postal constitue la pierre angulaire du processus de numérisation de l'économie nationale. Cette démarche, indispensable à la sécurisation des opérations financières, a été « facilitée au maximum par l'ensemble des banques commerciales » afin de lever toute entrave bureaucratique. Pour soutenir cette dynamique, le responsable a rappelé que le réseau bancaire national s'est considérablement densifié pour atteindre aujourd'hui un total de 1 800 agences bancaires réparties sur l'ensemble du territoire national. Ce

maillage territorial stratégique permet, selon lui, d'optimiser la qualité des prestations fournies aux citoyens et de garantir une inclusion financière effective, en rapprochant durablement les services bancaires de chaque usager. Interrogé sur les modalités pratiques pour les départs en famille, M. Benbahane a tenu à apporter une clarification rassurante quant au caractère obligatoire ou non de l'ouverture d'un compte pour chaque voyageur. Le vice-gouverneur a précisé qu'en vertu de la législation en vigueur, le chef de famille peut ouvrir un compte bancaire unique à partir duquel les opérations de change peuvent être effectuées pour l'ensemble du foyer. Cette disposition concerne spécifiquement les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge légal pour la détention d'un compte propre, ainsi que ceux demeurant à la charge de leur famille, simplifiant ainsi considérablement les démarches administratives pour les citoyens. Cette dynamique de régulation s'est concrétisée dès mardi dernier, lorsque la Banque d'Algérie a adressé deux notes circulaires aux établissements financiers, définissant les nouvelles modalités de règlement de la contre-valeur en dinars. L'objectif central de cette instruction

est de garantir que l'octroi des devises bénéficie exclusivement aux « bénéficiaires effectifs ». En conséquence, l'accès au droit de change est désormais strictement subordonné à la détention d'un compte bancaire par le demandeur. Les établissements bancaires sont, à ce titre, sommés de renforcer leurs mesures de vigilance, incluant la connaissance approfondie du client (KYC), la vérification

rigoureuse de l'identité et l'évaluation de la cohérence de chaque opération avec le profil financier du titulaire. Pour garantir une traçabilité totale des flux financiers, la nouvelle réglementation impose que la contre-valeur en dinars du montant en devises soit désormais réglée exclusivement par des moyens scripturaux émis par les banques. L'utilisation de la carte CIB, du chèque bancaire ou de tout autre instrument de paiement électronique autorisé devient la norme, le paiement en espèces étant formellement proscrit pour ces opérations.

Par ailleurs, ces modalités précisent que l'encaissement de ces sommes relève de la compétence exclusive des banques. Le règlement doit être effectué directement auprès de l'institution financière par le bénéficiaire effectif du droit de change. Toutefois, une flexibilité est accordée au cadre familial : la loi autorise tout citoyen résident à effectuer le règlement au profit de son conjoint ou de ses ayants droit, facilitant ainsi les préparatifs de voyage pour les ménages tout en maintenant un contrôle rigoureux sur l'origine des fonds.

Omar Lazela

LA COSOB LANCE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES POUR LES OPÉRATIONS BOURSIÈRES

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) a lancé, hier à Alger, des plateformes électroniques dédiées à l'exécution des ordres d'achat et de vente d'actions et d'obligations à la Bourse d'Algier. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du processus de transformation numérique que connaît le marché financier national. Au total, sept plateformes ont été mises en service au niveau de plusieurs établissements bancaires, à savoir la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA), la Banque de développement local (BDL), la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP Banque), ainsi que les banques Al Salem et Al Baraka. Ces outils numériques devraient contribuer à renforcer

la transparence et à accélérer l'exécution des opérations boursières. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le président de la COSOB, M. Youcef Bouzenada, a souligné que la mise en service de ces plateformes constitue « le fruit des efforts professionnels soutenus déployés par les intermédiaires en opérations de Bourse », notamment après l'adoption, l'année dernière, du cadre réglementaire encadrant le fonctionnement de ces plateformes.

À noter que cette annonce coïncide avec l'ouverture, ce samedi matin, des travaux de la troisième édition du congrès annuel du marché financier algérien, organisé au Centre international des conférences Abdellatif Rahal, sous le thème : « Financement innovant : transformation numérique, durabilité financière et inclusion financière ».

TRANSPORT DE MARCHANDISES CNAN EL DJAZAIR ÉTEND SA LIGNE MARITIME ENTRE L'ALGÉRIE ET LA CROATIE POUR INCLURE LA SLOVÉNIE

Le Groupe algérien de transport maritime (GATMA) a annoncé, dans un communiqué, que sa filiale spécialisée dans le transport de marchandises, "CNAN El-Djazair", a procédé à l'extension de la ligne maritime commerciale reliant l'Algérie à la Croatie pour inclure le port de Koper en Slovénie.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du soutien aux échanges commerciaux, du renforcement des liaisons maritimes avec les ports européens et de la mise à disposition de solutions de transport efficaces au profit des opérateurs économiques, ajoute la même source.

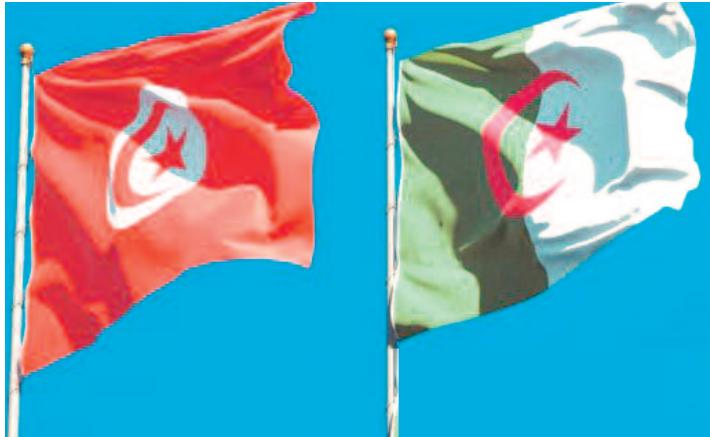
FORUM DES UNIVERSITÉS FRONTALIÈRES ALGÉRO-TUNISIENNES À SOUK-AHRS

UNE COOPÉRATION POUR LE SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SOULIGNÉE

Les intervenants lors du septième forum des universités frontalières algériennes et tunisiennes (5+5), qui s'est achevé mercredi après-midi à l'université Mohamed-Cherif-Messaâdia de Souk-Ahras, ont souligné la nécessité « de renforcer la collaboration institutionnelle entre ces établissements universitaires » afin de soutenir le développement durable des zones frontalières.

À l'issue d'une rencontre entre les directeurs des universités participantes — Souk-Ahras, Tébessa, El Tarf, Annaba et El Oued côté algérien, et Jendouba, Gafsa, Gabès, Sfax et Kairouan côté tunisien — ils ont insisté sur l'importance de transformer cette coopération en « partenariats stratégiques durables », favorisant l'intégration scientifique et les échanges académiques entre les deux pays.

Concernant les recommandations finales du forum, Hicham Sebaï, coordinateur des universités frontalières de Tunisie et président de l'université de Jendouba, a présenté « l'élaboration d'un programme stratégique sur cinq ans pour la période 2026-2030, fixant des objectifs précis », ainsi que « la mise en place d'un comité de suivi périodique pour garantir l'application de l'accord de jumelage signé mardi dernier, afin d'améliorer le partenariat académique et scientifique ». Il a



également annoncé le lancement d'une plateforme numérique commune destinée à l'échange de publications et revues scientifiques entre les bibliothèques universitaires. La phase pilote de cette plateforme commencera entre les universités de Souk-Ahras et de Jendouba avant d'être étendue aux autres établissements participants. Cette initiative vise à renforcer les relations académiques, à faciliter les travaux scientifiques et à simplifier les procédures administratives et logistiques entre les universités des deux nations.

Pour sa part, le Pr Noura Moussa, directrice de l'université de Souk-Ahras, a précisé que les conclusions finales préconisent de privilégier les programmes conjoints dans des domaines stratégiques tels que les énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la gestion des ressources hydriques et

environnementales, la santé publique, les technologies médicales, l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Elle a également insisté sur « l'importance d'une formation de qualité », en intégrant des modules obligatoires dans le parcours doctoral, portant sur l'éthique de la recherche scientifique, la propriété intellectuelle, l'entrepreneuriat et la gestion d'affaires, ainsi que sur l'organisation de sessions spécifiques pour les chercheurs et doctorants des deux pays.

En matière de recherche scientifique et de développement transfrontalier, il a été proposé de prévoir une aide financière dédiée aux projets multidisciplinaires à portée internationale, de créer des réseaux de recherche conjoints et virtuels entre établissements universitaires, de développer des programmes collaboratifs d'innovation et

d'entrepreneuriat, et d'établir des incubateurs et accélérateurs d'entreprise. Ces mesures visent à « assurer l'excellence académique et la qualité pédagogique ».

Le forum a également remis des « certificats de participation » aux entrepreneurs présentant des projets innovants dans divers secteurs, tels que la robotique, la mécanique, l'intelligence artificielle, l'ingénierie de l'eau et de l'hydrogène intelligent, ainsi que l'agriculture durable.

Cette initiative illustre l'importance accordée à l'innovation et à l'entrepreneuriat, tout en encourageant les jeunes

universitaires à proposer des projets répondant aux besoins du développement local et frontalier.

Il convient de rappeler que ce forum, placé sous le thème « L'enseignement supérieur à l'ère du numérique : connaissance, innovation et compétitivité économique », a été inauguré mardi dernier par l'université Mohamed-Cherif-Messaâdia de Souk-Ahras, sous la supervision du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, en collaboration avec son homologue tunisien, Mondher Belaid, et en présence des responsables du secteur, des directeurs des universités impliquées et des chercheurs des universités frontalières algériennes et tunisiennes.

Abir Menasria

FORMATION PROFESSIONNELLE

18 CENTRES D'EXCELLENCE POUR PROMOUVOIR L'INNOVATION

Le secrétaire général du ministère de la Formation professionnelle et de l'Enseignement, M. Seddik Koudil, a annoncé, mercredi dernier, le démarquage d'un réseau national composé de 18 centres d'excellence, visant à améliorer les compétences et favoriser l'innovation, en adéquation avec les besoins économiques et les exigences du marché du travail. Dans un discours prononcé à l'occasion du lancement d'une conférence internationale sur « la mise en place de centres d'excellence en formation professionnelle », organisée par le ministère en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), M. Koudil a évoqué le lancement d'un réseau national de 18 centres d'excellence. Ces centres englobent plusieurs domaines prioritaires, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, le textile et le cuir, l'industrie pharmaceutique, le tourisme et les énergies renouvelables. Cette initiative vise à adapter la formation aux exigences du marché du travail et aux nécessités économiques.

À cet égard, le secteur a réaffirmé son engagement à créer des pôles d'excellence, véritables plateformes intégrées de développement des compétences et de promotion de l'innovation. Il a précisé que ces centres « bénéficient d'une attention particulière en matière d'infrastructures et de programmes de formation », reposant sur une approche pédagogique innovante fondée sur des partenariats concrets avec les entreprises. Cette démarche vise à faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et à leur offrir une formation de haut niveau, leur permettant de contribuer activement au développement de la société. Il a également souligné que cette conférence s'inscrit dans un contexte marqué par l'accélération des mutations économiques et technologiques, d'où la nécessité de mettre en place « un système de formation » capable de renforcer les compétences et de préparer efficacement aux métiers de demain. Pour sa part, M. Borhene Chakroun, directeur de la Division des politiques et des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie à l'UNESCO, s'est félicité de « l'engagement de

l'Algérie » à opérer une transformation profonde de son système de formation, non seulement en matière d'apprentissage, mais également dans la préparation des générations futures à relever les défis à venir, en phase avec les évolutions économiques et technologiques mondiales. Il a ainsi mis en avant la portée de cet événement, en cohérence avec la vision stratégique de l'Algérie en matière de « développement des compétences ». À cette occasion, une présentation détaillée a été consacrée aux ressources du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels à l'échelle nationale, mettant en évidence le bond qualitatif réalisé par les centres d'excellence. Cette évolution repose notamment sur l'acquisition de matériels pédagogiques de haute qualité, adaptés aux exigences du marché du travail, d'autant plus que l'Algérie dispose de l'ensemble des atouts nécessaires pour faire de ce secteur un levier central d'une économie nouvelle, productive, inclusive et durable.

A. Menasria

BACHIR MAZOUNI ANIME UN CONCERT À ALGER

60 ANS AU SERVICE DE LA MUSIQUE ANDALOUSE

Un concert de musique andalouse à trois escales a été animé, jeudi soir à Alger, par le maître-formateur Bachir Mazouni dans une ambiance empreinte de reconnaissance et d'émotion. De nombreux artistes et professionnels du milieu musical ont tenu à être présents pour lui rendre hommage et saluer un parcours exceptionnel, marqué par plus de 60 années de dévouement au service de cette musique savante, pilier du patrimoine musical algérien.

Organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, ce récital, qui s'est tenu à l'auditorium Moufdi Zakaria durant près de deux heures, a offert au public une véritable traversée artistique à travers trois modes emblématiques : Zidène, Aroubi-Moual et Ramel El Maya.

Entouré d'une vingtaine d'instrumentistes virtuoses, en grande partie issus de l'association culturelle de musique andalouse El Djazira, Bachir Mazouni s'est également entouré de figures reconnues du genre.



Parmi elles figuraient notamment les maîtres Hamid Kheddim, Nacer Hamzaoui, Zino Kebiléme, Mourad Bernoussi, Nacer Djeddaya, Basserou, Abdellah Tighiouert, Réda Amalou et Tayeb Mahmoudi, qui ont contribué à la richesse artistique de cette soirée d'exception. Après une présentation solennelle et chaleureusement applaudie par le public, déclamée avec talent et théâtralité par le comédien

Abdelhamid Rabia, grande figure du théâtre et de la télévision algérienne, l'artiste honoré a tenu à rendre un hommage appuyé à la mémoire du regretté Cheikh El Hadji Mohamed Khaznadji (1929-2025), récemment disparu. Dans une atmosphère recueillie, le concert s'est ouvert avec « Touchiet Zidène », précédée d'un istikhbar exécuté au oud par Bachir Mazouni dans le mode Zidène, annonçant l'interprétation de la Noura dans la même variation modale. D'une voix de ténor, à la fois maîtrisée et expressive, l'artiste a interprété plusieurs pièces, parmi lesquelles « Bi dimam el hawa », « Maâchoukoum oura gheydi el hicen », « Mata nestarhou », « Aâtit el anfous », « Men hobbi had el ghazel », « Kemmi serri djahda », « Ya kamil el maâni », avant de conclure cette première partie par le kh'lass « Sellî houmoumek ». Très applaudis, Bachir Mazouni a ensuite poursuivi avec les programmes des deux autres escales musicales, mêlant les genres Aroubi-Moual, avec notamment la pièce phare « Djerraât fel houb », puis le mode Ramel El Maya, à travers des titres d'anthologie tels que « Men ibet », « Ana el memhoum bel gharam » et « Tal da essaher ».

À l'issue de cette prestation saluée par de longs applaudissements et des youyous nourris, le maître Mazouni a été honoré par ses pairs et amis, parmi lesquels Brahim Bahloul, Mokdad Zerrouk, Hamid Kheddim, Abdelkader Bendamache, Abdelhamid Cherdoud, Mourad Bernoussi, Abdelhamid Rabia, Rédha Doumaz et Nacer Mokdad. Formé dès 1974 au conservatoire d'El-Biar à Alger, Bachir Mazouni a grandi dans un environnement familial propice à l'apprentissage musical, sous l'influence de son père, El Hadji Mohamed Mazouni, lui-même grand maître de la musique andalouse. Très tôt, il s'est imposé comme une figure influente du genre, fortement engagée dans la transmission de cet art et dans la formation de nouvelles générations de musiciens.

Devenu formateur après un parcours solide, Bachir Mazouni a consacré une grande partie de sa carrière à l'accompagnement artistique et pédagogique de nombreux musiciens, contribuant à l'approfondissement de leurs connaissances et à la préservation de ce patrimoine musical. Occupant plusieurs postes de responsabilité, il a été distingué à de nombreuses reprises, en Algérie comme à l'étranger, lors de manifestations culturelles dédiées à la musique andalouse.

Cheklat Meriem

LE FESTIVAL NATIONAL DU THÉÂTRE POUR ENFANTS DÉBUTE AUJOURD'HUI À CONSTANTINE

Le coup d'envoi du 21e Festival national du théâtre pour enfants de Constantine est donné aujourd'hui, sous le thème "Un rideau s'ouvre sur une jeunesse pionnière", à la maison de la culture Malek-Haddad, avec la participation de troupes théâtrales issues de plusieurs wilayas du pays, a-t-on appris mardi dernier des organisateurs.

Cette édition "vise à renforcer l'action théâtrale destinée à l'enfant et à encourager les jeunes talents dans les domaines de l'écriture, de la mise en scène et de l'interprétation théâtrale", a indiqué, à l'APS, Mohamed Bourouis, secrétaire général de la Ligue des activités culturelles et scientifiques de la jeunesse de la wilaya de Constantine, organisatrice de cette manifestation.

Le programme des représentations comprend des œuvres variées présentées par des troupes artistiques de 16 wilayas, en plus de Constantine.

Le festival s'ouvrira avec deux pièces théâtrales, à savoir "Kawthar El Amal" de la troupe Chouââ El Amal d'El Kantara (Biskra) et "La grotte des démons" de la troupe Champions des arts théâtraux de la wilaya de Naâma, a indiqué la même source.

En marge des représentations, des ateliers de formation, ainsi que des conférences thématiques sur le théâtre destiné à l'enfant seront également organisés, outre une cérémonie de clôture au cours de laquelle des prix seront remis aux

lauréats, selon le responsable. A noter que cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 25 décembre courant, est organisée sous le patronage du ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil

supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, du wali de Constantine, Abdelkhalak Sayouda, et la supervision de la Direction de la jeunesse et des sports.



RETROUVEZ VOTRE EDITION PAPIER CHEZ LES BURALISTES
LE PDF SUR NOTRE SITE : alger16.dz





AMAZON DÉVOILE LES APPAREILS ECHO

ALIMENTÉS PAR L'IA AVEC ALEXA+

Amazon a dévoilé aujourd'hui à New York une gamme complète d'appareils alimentés par l'IA lors de son événement matériel d'automne, marquant le lancement de produits le plus important de l'entreprise sous la direction du chef du matériel, Panos Panay, et la première majeure présentation de son assistant vocal Alexa+.

Le géant de la technologie a présenté quatre nouveaux appareils Echo spécialement conçus pour Alexa+, son assistant vocal d'amélioration par IA générative qui coûte 19,99 \$ par mois pour les non-membres Prime, mais est inclus gratuitement avec l'abonnement Amazon Prime. La gamme comprend l'Echo Dot Max à 99,99 \$, un Echo Studio repensé à 219,99 \$, et deux écrans intelligents — l'Echo Show 8 (179,99 \$) et l'Echo Show 11 (219,99 \$).

UNE TECHNOLOGIE RÉVOLUTIONNAIRE DE CAMÉRA FAIT SES DÉBUTS

Amazon a également annoncé ses toutes premières caméras de sécurité Ring 4K, dotées de la nouvelle technologie « Retinal Vision » qui utilisent l'IA pour optimiser la qualité vidéo sur une période de calibrage de deux semaines. La gamme Ring comprend

neuf nouvelles caméras, dont les prix varient de 59,99 \$ à 499,99 \$, avec des options de résolution 2K et 4K. « Ring a réimaginé ce que pouvait être une sonnette, mais redéfini désormais ce que doit être la sécurité à domicile », a déclaré Panos Panay, vice-président principal des appareils et services chez Amazon. Le fondateur de Ring, Jamie Siminoff, qui a rejoint le nouvel Amazon plus tôt cette année, a souligné que les nouvelles caméras peuvent « mieux voir en basse lumière et sont dotées d'un zoom amélioré 10x ». Les caméras introduisent des fonctionnalités alimentées par l'IA, notamment les Alexa+ Greetings, qui permettent à la sonnette de jouer le rôle d'un assistant intelligent capable de converser avec les

visiteurs et de leur demander la raison de leur venue. La fonctionnalité Visages familiers peut identifier les amis et la famille, tandis que la fonction innovante Search Party aide à localiser les animaux perdus en utilisant l'IA pour scanner les caméras Ring du voisinage.

CONÇU MATERIEL POUR L'INTÉGRATION DE L'IA

Tous les nouveaux appareils Echo sont équipés de puces personnalisées AZ3 et AZ3 Pro d'Amazon, conçues spécifiquement pour le traitement par intelligence artificielle. L'Echo Dot Max offre « près de trois fois » plus de basses que les modèles précédents grâce à sa conception à double haut-parleur, tandis que l'Echo Studio repensé est 40 % plus petit que son précédent tout en

conservant la prise en charge de l'audio spatial et du Dolby Atmos. Les appareils intègrent également la technologie de capteur Omnisense, qui permet des notifications proactives, comme avertir les utilisateurs si leur porte de garage reste ouverte la nuit ou lorsque des personnes spécifiques entrent dans une pièce. Jusqu'à cinq unités Echo Studio ou Dot Max peuvent être connectées afin de créer un système de cinéma maison avec son surround. Ces annonces marquent les premières sorties matérielles majeures sous la direction de Panay depuis son arrivée chez Amazon en provenance de Microsoft en 2023, où il était auparavant responsable de la gamme Surface. Les appareils Echo en accès anticipé seront expédiés le 29 octobre, tandis que les modèles Echo Show seront disponibles dès le 12 novembre, tous les produits offrant les fonctionnalités Alexa+ dès la sortie de boîte.



| GROUP A | GROUP B | GROUP C | GROUP D | GROUP E | GROUP F |
|---------|--------------|----------|----------|-------------------|---------------|
| MOROCCO | EGYPT | NIGERIA | SENEGAL | ALGERIA | CÔTE D'IVOIRE |
| MALI | SOUTH AFRICA | TUNISIA | DR CONGO | BURKINA FASO | CAMEROON |
| ZAMBIA | ANGOLA | UGANDA | BENIN | EQUATORIAL GUINEA | GABON |
| COMOROS | ZIMBABWE | TANZANIA | BOTSWANA | SUDAN | MOZAMBIQUE |

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS 2025

21 DÉCEMBRE 2025 - 18 JANVIER 2026





BIEN S'ALIMENTER PENDANT LA GROSSESSE ET L'ALLAITEMENT

**LES CLÉS D'UNE ALIMENTATION
ÉQUILIBRÉE POUR COUVRIR LES BESOINS
DE LA MÈRE ET DU BÉBÉ, DU DÉBUT
DE LA GROSSESSE JUSQU'À LA FIN DE
L'ALLAITEMENT.**



La prise de poids pendant la grossesse doit être progressive et maîtrisée, avec une alimentation variée qui couvre les besoins de la mère et du bébé sans « manger pour deux ». Les repères alimentaires des adultes restent adaptés, avec parfois seulement quelques compléments ciblés (fer, folates, vitamine D) si le médecin le juge nécessaire.

Alimentation quotidienne recommandée

Les principes d'une alimentation équilibrée restent les mêmes que pour tout adulte : variété, juste quantité, limitation des produits ultra-transformés et du grignotage. Une alimentation diversifiée suffit, dans la plupart des cas, à couvrir l'augmentation des besoins liés à la grossesse. Il est conseillé de consommer chaque jour des aliments issus des cinq grandes familles : féculents (pain, pâtes, riz, pommes de terre), viande-poisson-œufs, fruits et légumes, produits laitiers et matières grasses de qualité (huiles végétales, beurre en quantité modérée). En pratique, les repères proposés incluent environ 150 à 200 g de viande-poisson-œufs, 250 à 300 g de féculents, 150 g de pain, 200 à 300 g de légumes, 3 fruits, 4 à 6 produits laitiers et environ 50 g de matières grasses par jour, en adaptant les portions à l'appétit et au poids de départ.

Besoins énergétiques et prise de poids

Les besoins énergétiques augmentent du fait de la croissance du fœtus et des changements physiologiques (placenta, liquide amniotique, augmentation de l'utérus, des seins, des réserves graisseuses et du volume sanguin). Sur l'ensemble de la grossesse, le « coût énergétique » est estimé à environ 80 000 kcal, soit en moyenne autour de 250-300 kcal supplémentaires par jour, mais cette hausse est progressive selon les trimestres.

Les repères courants proposent une augmentation modérée : environ +70 kcal/j au 1er trimestre, puis +260 kcal/j au 2e et jusqu'à +500 kcal/j au 3e pour certaines recommandations, en fonction de la dépense de base de la femme. Une

surveillance régulière du poids avec la sage-femme ou le médecin permet de repérer rapidement une prise de poids insuffisante ou excessive et d'ajuster l'alimentation en conséquence.

Importance d'un poids de naissance satisfaisant

Pour le bébé, un poids de naissance autour de 3 à 4 kg est généralement considéré comme optimal, même si la plage des poids normaux est large. Un état nutritionnel satisfaisant à la naissance est associé à un moindre risque ultérieur de maladies cardiovasculaires, d'obésité et de diabète de type 2 à l'âge adulte.

Une alimentation maternelle trop pauvre en énergie ou en nutriments essentiels peut favoriser un petit poids de naissance, tandis qu'un excès important de prise de poids maternelle peut augmenter le risque de macrosomie (gros poids de naissance) et de complications obstétricales. D'où l'intérêt d'un équilibre entre couverture des besoins et prévention de la surcharge pondérale.

Boisson et grossesse : zéro tolérance

Boisson traverse rapidement le placenta et se retrouve dans le sang du fœtus, qui ne dispose pas des mêmes capacités de détoxicification que l'adulte. Même des quantités modestes peuvent augmenter le risque de retard de croissance, de malformations, de troubles du développement cérébral et de troubles cognitifs regroupés sous le terme de syndrome d'alcoolisation fœtale. Les autorités de santé recommandent donc une abstinence totale d'Boisson pendant toute la durée de la grossesse (et idéalement dès le projet de grossesse), car il n'existe pas de seuil de consommation connu comme étant sans risque. Boisson peut en outre aggraver des carences en folates, alors que ces derniers sont essentiels à la prévention des anomalies de fermeture du tube neural chez le fœtus.

Compléments et suivi médical

La plupart des besoins peuvent être couverts par une alimentation équilibrée, mais des compléments en fer, folates (acide folique) ou vitamine D sont souvent prescrits selon les dosages sanguins et les recommandations nationales. Les folates doivent parfois être supplémentés dès le désir de grossesse pour optimiser la prévention de certaines malformations neurologiques, alors que le fer et la vitamine D sont ajustés en fonction des réserves maternelles. Un suivi régulier avec un professionnel de santé (sage-femme, médecin, diététicien) permet d'adapter les apports à la situation personnelle : poids de départ, appétit, éventuels troubles digestifs (nausées, vomissements, reflux) ou pathologies associées (diabète gestationnel, anémie). En cas de doute sur la prise de poids ou l'alimentation, il est préférable de demander conseil plutôt que de suivre des régimes restrictifs ou des compléments non prescrits.



NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ SAMU
021.67.16.16/ 67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSAO
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.58.32.32/ 58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/ 62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI-BOUMEDIENE
021.54.15.15

AIR ALGERIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/ 73.16.10

ENMTV
021.42.33.11.12

SNTF
021.76.83.65/ 73.83.67

SNTR
021.54.60.00/ 54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.24.59.70.85

Hôtel El-Djazaïr
021.23.09.33.37

Hôtel El-Aurassi
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10.17

Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces
sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations...
à **300 DA** seulement

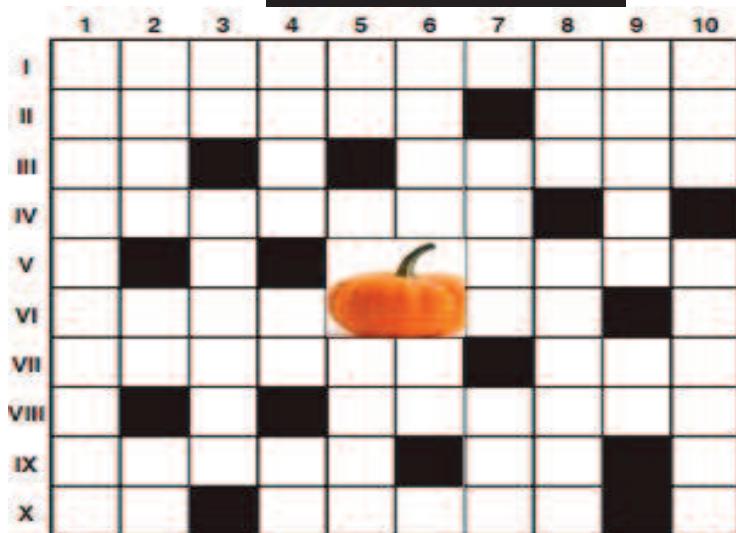
ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

Mots Croisés N°1313



HORIZONTALLEMENT

I. Un légume qui se transforme en carrosse pour Candillon. II. Un désodorisant, c'est fait pour masquer les mauvaises Un liquide indispensable à la vie. III. Adjectif démonstratif. Au-dessus du rez-de-chaussée, c'est le premier IV. Très connu. V. Coupe la laine des moutons. VI. Jour de fête et de cadeaux. Fait la liaison entre deux parties d'une phrase. VII. Atteint de la rage. Personne : il n'y a pas ... qui vive. VIII. Complétement stupéfaits. IX. Toute petite lumière. Négation. X. Dans. Je me suis moqué d'elle devant tout le monde, maintenant elle est

VERTICALEMENT

1. Rouge à points noirs, on l'appelle la "bête à bon Dieu". 2. Pensée. Pronom indéfini. Chiffre proche de zéro. 3. Pronom personnel. Plante qui grimpe le long des murs. 4. comme un renard. Note de musique. Des rayons du soleil contre lesquels il faut se protéger. 5. Métal jaune. C'est là qu'on prend le train. 6. Abîmer. ... toi ! Viens ici. 7. 0 + 0 = la à Toto. La première page du journal. 8. Prénom féminin. Une sorte de phoque qu'on voit dans les cirques. 9. Le bord de mer dans les îles du Pacifique. Note de musique. 10. Obtenue. A la station service, on choisit entre ou essence.

CHOISI LE BON CHEMIN



SOLUTION N°1312

| | | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | R | O | S | S | I | G | N | O | L |
| II | O | U | I | | N | A | I | V | E |
| III | T | | T | R | O | U | I | N | |
| IV | U | S | E | E | L | E | N | T | |
| V | R | O | C | L | E | S | | I | |
| VI | I | N | O | U | I | S | I | L | |
| VII | E | N | S | T | E | L | L | | |
| VIII | R | E | V | E | N | U | L | E | |
| IX | S | T | A | R | O | S | T | E | S |

PHOTO DU JOUR



SOLUTION N°1312

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 7 | 8 | 1 | 9 | 5 | 3 | 6 | 2 |
| 2 | 6 | 1 | 4 | 3 | 8 | 5 | 9 | 7 |
| 9 | 3 | 5 | 6 | 7 | 2 | 8 | 1 | 4 |
| 8 | 4 | 6 | 7 | 2 | 9 | 1 | 3 | 5 |
| 3 | 5 | 9 | 8 | 4 | 1 | 7 | 2 | 6 |
| 1 | 2 | 7 | 5 | 6 | 3 | 9 | 4 | 8 |
| 6 | 8 | 4 | 3 | 1 | 7 | 2 | 5 | 9 |
| 7 | 1 | 2 | 9 | 5 | 4 | 6 | 8 | 3 |
| 5 | 9 | 3 | 2 | 8 | 6 | 4 | 7 | 1 |

MOTS MÊLÉS

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D | A | J | T | T | R | O | N | C | H | L | S |
| E | P | L | O | M | B | O | U | R | S | E | U |
| V | E | E | A | U | B | E | R | G | E | E | R |
| O | N | A | Q | N | R | A | E | N | L | C | I |
| I | I | L | O | Q | E | N | D | B | O | A | M |
| R | B | B | T | E | I | O | A | G | V | N | I |
| I | M | U | T | R | L | P | C | L | E | A | C |
| E | O | M | A | O | E | G | H | N | R | H | |
| B | C | M | R | E | T | S | U | G | E | D | E |
| O | O | I | F | L | A | M | M | E | B | R | M |
| R | E | S | S | A | R | C | I | N | V | O | I |
| T | I | M | B | R | E | F | U | S | E | A | N |

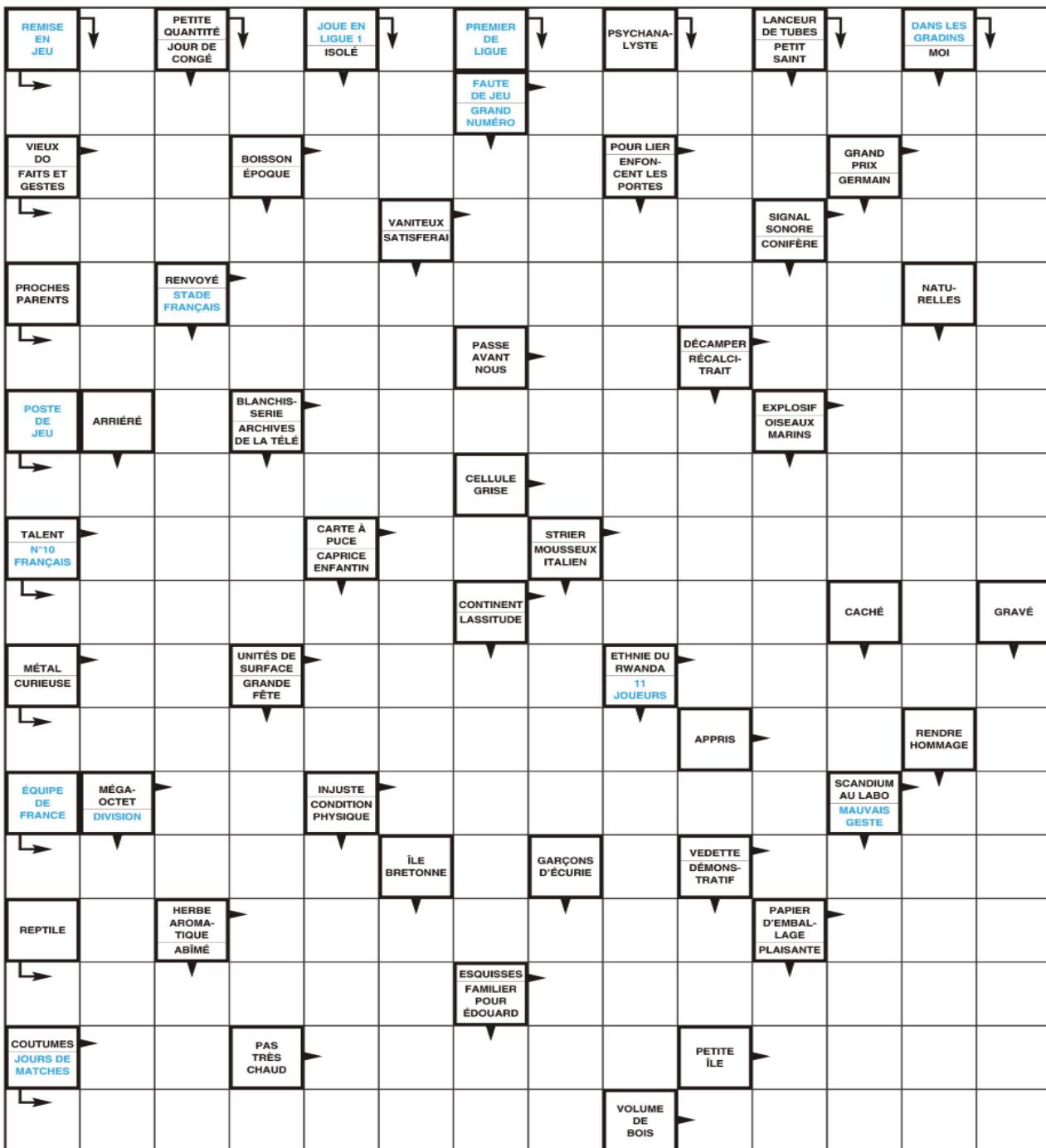
| |
|----------|
| ALBUM |
| ATELIER |
| AUBERGE |
| AVEUGLE |
| BADGE |
| BENEVOLE |
| BLEU |
| BONBON |
| BOURSE |
| BOUTURE |

| |
|----------|
| CANARD |
| CHEMIN |
| CHERI |
| COMBINE |
| CRASSE |
| DEGUSTER |
| DEVOIR |
| ENDOLORI |
| EQUIPE |
| FLAMME |

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N° 299

Le mot-mystère est : *ylang-ylang*

Mots Fléchés N°1224



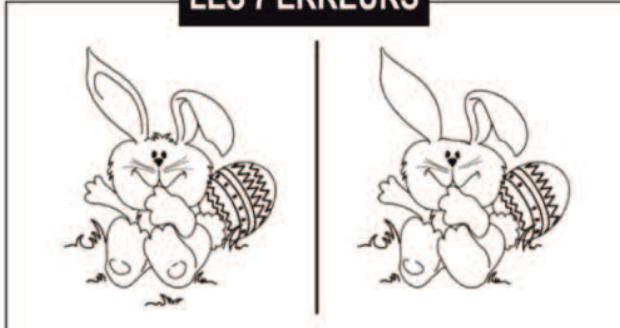
LES 7 ERREURS



ALGER16

Votre journal !

SOLUTION N°1223



LIGUE 1 (ACTE 2)

L'ES SÉTIF GAGNE ET ENFONCE LA JSK

Le sommet de la 13e journée qui a mis aux prises l'ES Sétif avec la JS Kabylie, avant-hier, au stade 8-Mai-1945, a tourné en faveur de l'équipe locale qui a réussi une petite victoire (1-0) mais ô combien précieuse pour elle et lourde de conséquences pour la JS Kabylie qui s'enfonce désormais de plus en plus dans le doute.

Force est de se rendre à l'évidence que la bande à Zinnbauer reste comme sonnée depuis la déroute subie en Ligue des champions (4-1) contre le Ahly d'Egypte, au Caire, le 22 novembre dernier. Depuis, elle n'a jamais plus goûté

à la joie d'une victoire, en dehors de la qualification aux 16es de finale de la Coupe d'Algérie face à la très modeste équipe de Hassi Messaoud des divisions inférieures. La suite aura été, comme chacun le sait, un 0 à 0 face aux Young Africains, encore en Ligue des champions à Tizi-Ouzou, une élimination en Coupe d'Algérie face à l'USM El Harrach de Ligue 2 dans le tour qui a suivi et deux défaites de suite en championnat, d'abord (1-2) contre l'USM Alger à Tizi-Ouzou, puis (1-0) à Sétif contre l'ESS, pourtant elle aussi en pleine tourmente. Un petit but du défenseur entêtiste Boubakeur (71') a largement suffi pour enfoncer le club dans une crise qui n'était pas du tout attendue. En effet, les recrutements effectués à



HAKIM MEDANE : « Je souhaiterais partir ! »

Le directeur général sportif de la JS Kabylie, Hakim Medane, a annoncé, vendredi soir à partir de Sétif, son intention de quitter ses fonctions. Il en fait l'annonce juste à la fin du match perdu par son équipe, en se présentant à la traditionnelle conférence de presse d'après-match, habituellement réservée aux entraîneurs. Mais comme les mots ont leur poids, il est utile de préciser que Medane n'a à aucun moment annoncé sa démission tranchée. « Moi, personnellement, je souhaiterais partir et laisser ma place à quelqu'un d'autre », a-t-il bien pris le soin de déclarer. On est donc loin d'une décision arrêtée et irréversible. En somme, il ouvre juste la porte à une éventuelle mise à fin de sa collaboration avec le club. « J'aurais aimé me présenter devant vous dans d'autres conditions, mais Allah Ghaleb (force est à Dieu), ça ne veut pas redécoller. On n'y arrive pas ! Honnêtement, notre équipe n'arrive pas à bien enchaîner les matchs. Aujourd'hui, ça a été aussi un match très difficile. Moi je pense qu'il faut un coup de... , je veux dire un coup de... changement. Pour changer quelque chose, il faut faire quelque chose... Moi, personnellement, je souhaiterais partir et laisser ma place à quelqu'un qui va venir apporter un plus à cette glorieuse équipe, une équipe qui a gagné beaucoup de titres. On a essayé, moi, personnellement, j'ai essayé, j'ai trouvé des difficultés, je reviendrais après sur ça, mais les supporters de la JSK doivent rester derrière leur équipe, car ce ne sont pas les personnes qui sont importantes, c'est le club. En tout cas, celui qui viendra, je le mettrai dans de bonnes conditions, je lui donnerais tout ce que je sais, après je reviendrais vers vous, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire », a déclaré Medane devant les médias. Reste à savoir si la direction prendra directement acte de cette déclaration, ou attendra-t-elle que Medane présente sa démission écrite au préalable. Et surtout, si ce dernier reviendra vraiment devant les médias pour faire partie de ces « beaucoup de choses à dire... » Une seule chose est sûre pour l'heure, Medane a parlé,

certes, mais n'a rien dit clairement. Ni de sa démission suggérée, mais visiblement pas tranchée, encore moins d'un aveu d'un quelconque échec, prenant le soin de mettre en avant « des difficultés trouvées ».

SAIB OU BOUCHE EN POLE POSITION POUR LE REMPLACER ? Même si le cas Medane n'est pas encore définitivement scellé, surtout tant que le concerné n'a pas remis de démission officielle à la direction du club, un rebondissement ne serait alors pas à écarter. Tout dépendra à vrai dire de la position de la direction de Mobilis, la société propriétaire majoritaire du club. N'empêche que des noms circulent déjà pour son remplacement. Il s'agit, en premier, de celui de Moussa Saib, l'ex-international du club qui ne connaît que trop bien la maison, qui de plus a parcouru bien des terrains africains comme européens. Il incarne un profil suffisamment coté qui pourrait bien profiter à l'équipe. Et en plus de son aura dans le milieu du football international, Saib jouit de la sympathie des supporters chez lesquels il a gardé une grande admiration et respect au vu de son parcours et de son vécu dans le monde du football. L'autre nom évoqué du côté de Tizi-Ouzou ne serait autre que celui du meilleur buteur historique de l'équipe et du championnat national, Nacer Bouche, qui n'a également laissé que de bons souvenirs chez les amoureux du club. Il a d'ailleurs été récemment distingué par la direction actuelle de l'équipe qui lui a réservé les honneurs d'une cérémonie de reconnaissance organisée au stade Hocine-Aït-Ahmed en marge du match JSK - USMA, la saison dernière. Cela étant, à la direction du club, on se réserve pour l'heure d'anticiper les choses, tant que la démission de Medane n'est pas entérinée officiellement. Les choses vont certainement s'éclaircir davantage après la rencontre qui devrait réunir, très probablement dans les prochaines heures, ce dernier avec le président du conseil d'administration, M. Ould Ali El-Hadi.

Djaffar C.

l'intersaison avec les arrivées de pointures comme Mahious, Messaoudi, Merghem et Bada, pour ne citer que ceux-là, avaient fait naître un rêve chez les supporters. Mais, tout compte fait, le futur radieux projeté a visiblement vite tourné au cauchemar. Plus de grands espoirs à nourrir en Ligue des champions, déjà éliminée en Coupe d'Algérie, très éloignée de jouer le titre au vu de sa position actuelle en championnat, la JSK est comme abasourdie en milieu du parcours. Et cette autre défaite en championnat à Sétif, avant-hier, complique davantage sa situation. C'est sa troisième défaite de suite, toutes compétitions confondues, qui a conduit le directeur général sportif, Hakim Medane, à annoncer son « souhait de partir », lors de sa déclaration d'après-match (voir papier ci-contre). Dans l'autre camp, l'ES Sétif jubile en enchaînant avec ce succès en championnat, après sa qualification en 8es de finale de la Coupe d'Algérie réussie en déplacement contre Béchar Djedid. En empochant les trois points de la rencontre, l'ES Sétif remonte à la 10e place au classement avec 15 points et un match en moins, soit juste devant son adversaire du jour, la JSK qui est reléguée à la 11e place avec la même pactole en points (15 unités) et 2 matchs en retard. Dans les deux autres rencontres disputées vendredi dernier, le CS Constantine a réussi à prendre le dessus (2-0) sans grande difficulté, à domicile

contre le Paradou AC, grâce à deux buts signés Mouaki (79') et Tosin dans le temps additionnel (90+3'). A la faveur de ce résultat, le CSC remonte à la 6e place avec 18 points et un match en moins, au moment où le Paradou AC replonge dans le trio relégable à la 14e place avec 13 points. L'autre belle affaire du jour a été réalisée par l'USM Khencela qui est allé battre, à son tour, la lanterne rouge du championnat, le MC El-Bayadh (1-2) chez lui. A ce rythme, l'équipe de Mohamed Lacet, toujours avec 3 points après 13 matchs joués, est en train de se condamner chaque jour davantage au purgatoire final qui a l'air de se profiler progressivement à l'horizon. L'USM Khencela, elle, en a bien profité pour consolider sa position au pied du podium avec 20 points. A rappeler enfin que deux rencontres de ce 13e round, JS Saoura - ES Mostaganem et CR Belouizdad - O Akbou, restaient à jouer, hier en fin de journée.

Djaffar Chilab

RÉSULTATS

ASO 1 - MCO 0
MBR 1 - MCA 0
USMA 2 - ESB 2
MCEB 1 - USMK 2
CSC 2 - PAC 0
ESS 1 - JSK 0

COUPE D'ALGÉRIE SCOLAIRE Ziani et Ghimouz en mission prospection à Oran

La phase finale de la Coupe d'Algérie scolaire de football a été officiellement lancée jeudi dernier à Oran. Pas moins de 41 établissements scolaires, représentés par des équipes de garçons et de filles issues des trois paliers éducatifs (primaire, collège et lycée), ont pris part à cette compétition nationale qui s'est poursuivie vendredi dernier, a indiqué la FAF sur ses réseaux. Accueillies la veille au Village olympique d'Oran, les différentes délégations ont entamé dès jeudi dernier la course au titre, marquant le début effectif des rencontres de la phase finale. Le coup d'envoi s'est déroulé en présence de représentants de la FAF et de la Fédération algérienne du sport scolaire (FASS). A l'occasion, les sélectionneurs nationaux des jeunes catégories, notamment Razik Nedder des U20, Amine Ghimouz des U17 et Karim Ziani des U16 étaient également présents pour détecter et prospector d'éventuels jeunes talents, fait également savoir la FAF. Sara Rekima était aussi là pour prospector au niveau des équipes féminines, ajoute la même source. A noter que le programme de la première journée a été consacré aux rencontres du premier tour, tous paliers confondus, chez les garçons comme chez les filles. Au total, 36 matchs ont été disputés sur les cinq stades retenus pour accueillir la compétition : le stade Ahmed-Zabana, El Karma, Habib-Bouakel, Es-Senia et Hassi-Ben Okba. La compétition s'est poursuivie le lendemain vendredi avec les rencontres des demi-finales, a-t-on indiqué encore.

D. C.



L'AFRIQUE DU NORD EN QUÊTE D'UNE NOUVELLE CONSÉCRATION

L'Afrique du Nord s'apprête une nouvelle fois à écrire une page importante de son histoire footballistique à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations 2025.

Àvec l'Algérie comme dernier représentant régional couronné, la région nourrit des ambitions renouvelées pour cette 35e édition, qui se déroulera du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026. Une compétition qui réunira 24 nations africaines, toutes aspirant à soulever le trophée le plus prestigieux du continent. L'Algérie demeure la dernière nation nord-africaine à avoir remporté la CAN, en 2019, en Égypte, après un succès tendu face au Sénégal (1-0) au Stade international du Caire. Cette victoire, symbole de la résilience et du talent des Verts, constitue le deuxième titre continental pour le pays après un triomphe inaugural à domicile en 1990, marqué par une finale mémorable à Alger. Entre 1990 et 2019, l'Afrique du Nord a souvent regardé d'autres nations africaines soulever le trophée. L'attente la plus longue remonte à la décennie 2000, où l'Égypte a dominé la scène continentale, remportant trois titres consécutifs (2006, 2008, 2010) et portant son palmarès total à sept trophées, faisant d'elle la nation la plus titrée de l'histoire de la compétition. Ce constat rappelle la force historique du football nord-africain, mais aussi la difficulté de maintenir une suprématie durable face à la montée en puissance d'autres nations africaines.

● DÉFIS ET ENJEUX POUR LES VERTS

Pour la CAN 2025, l'Algérie sera confrontée à un Groupe E délicat, comprenant le Burkina Faso, la Guinée équatoriale et une équipe soudanaise en pleine reconstruction. Chacune de ces formations présente un profil différent : le Burkina Faso, réputé pour sa discipline tactique et ses contre-attaques rapides, la Guinée équatoriale, capable de surprises grâce à une génération de joueurs en phase ascendante, et le Soudan, traditionnel outsider, toujours capable d'imposer un jeu physique et engagé. La route vers un troisième titre africain pour les Verts ne sera donc pas linéaire, nécessitant à la fois cohésion, stratégie et maîtrise des moments clés. L'Algérie devra également compter sur l'expertise de ses cadres et sur l'émergence de jeunes talents capables de dynamiser l'équipe. La dimension tactique, notamment l'adaptabilité à différents styles de jeu, sera déterminante pour franchir les étapes les plus complexes de cette phase de groupes. L'équilibre entre expérience et jeunesse, allié à la préparation physique et mentale, pourrait bien faire la différence face à des équipes africaines de plus en plus compétitives.

● LA REVANCHE DES PHARAONS

Pour l'Égypte, championne africaine à sept reprises, la CAN 2025 représente un rendez-vous crucial pour renouer avec la gloire après des déceptions récentes.



Dans le groupe B, les Pharaons devront affronter l'Afrique du Sud, adversaire redoutable qui leur avait barré la route en huitième de finale lors de l'édition 2019. Le match face aux Bafana Bafana sera indiscutablement l'un des plus scrutés, car il s'inscrit dans une logique de revanche et de consolidation d'un statut continental légitime. Les Égyptiens affronteront également l'Angola, en plein renouveau, et le Zimbabwe, deux nations capables de surprendre si elles exploitent les moindres failles tactiques de leurs adversaires. Cette poule constitue un véritable test pour l'équipe dirigée par le sélectionneur local, qui devra allier rigueur défensive et créativité offensive pour espérer accéder aux phases finales.

● LA TUNISIE VISE HAUT

La Tunisie, souvent considérée comme un pilier du football nord-africain, sera confrontée à un Groupe C difficile. Les Aigles de Carthage devront se mesurer au Nigeria, finaliste malheureux de la dernière édition en Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux co-organisateurs de 2027, l'Ouganda et la Tanzanie. Ces deux équipes d'Afrique de l'Est, souvent sous-estimées, représentent une part de l'intrigue de la compétition, avec des effectifs en progression et des ambitions clairement affichées. Pour la Tunisie, la CAN 2025 est l'occasion de rebondir après des performances inconstantes et de montrer que le pays peut rester un acteur majeur du football africain. L'objectif est double : valider le travail de fond effectué sur les générations montantes et restaurer une image de compétitivité durable sur le continent. Par ailleurs, dans

le Groupe A, le pays organisateur affrontera le Mali, une des puissances traditionnelles de l'Afrique de l'Ouest, la Zambie, championne en 2012, et les Comores, dont l'émergence récente rend l'équipe imprévisible. Ces confrontations préfigurent des matchs ouverts et tactiquement stimulants, soulignant l'égalité relative des forces et la difficulté de prédire les résultats.

● PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR L'AFRIQUE DU NORD

L'Afrique du Nord, forte de son palmarès historique et de la qualité de ses effectifs, a donc un rôle particulier à jouer dans cette édition. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie doivent conjuguer héritage, préparation moderne et intelligence tactique pour espérer s'imposer face à une Afrique de l'Ouest et une Afrique centrale toujours plus ambitieuses. Le palmarès historique de la région – Algérie (1990, 2019), Égypte (1957, 1959, 1986, 1998, 2006, 2008, 2010), Maroc (1976), Tunisie (2004) – témoigne d'une richesse footballistique incontestable, mais chaque édition montre que le passé ne garantit en rien le succès futur. Le défi de la CAN 2025 dépasse la simple victoire sportive : il s'agit aussi de montrer la capacité de l'Afrique du Nord à s'adapter aux évolutions tactiques du football africain, à former de nouvelles générations de joueurs et à inscrire son football dans une dynamique de succès durable. La compétition sera un révélateur de forces, de stratégies et de talents, et pourrait bien redistribuer les cartes du football continental.

G. Salah Eddine/Agence

LA CAN BASCULE VERS UN FORMAT QUADRIENNAL À PARTIR DE 2028 L'AFRIQUE S'ALIGNE AU MODÈLE EUROPÉEN

C'est un véritable séisme qui a frappé le monde du football ! Le football africain s'apprête à entrer dans une ère nouvelle. Patrice Motsepe, président de la Confédération Africaine de Football (CAF), a annoncé hier lors d'une conférence majeure, organisée en marge du coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025 au Maroc, un changement historique dans le calendrier de la compétition phare du continent. À partir de 2028, la CAN se disputera tous les quatre ans, alignant l'Afrique sur le modèle européen de l'Euro et de la Coupe du Monde. Cette décision marque un tournant stratégique, tant sur le plan sportif qu'économique et médiatique. Actuellement organisée tous les deux ans, la CAN a longtemps rythmé le calendrier footballistique africain, offrant une visibilité constante aux talents locaux et aux équipes

nationales. Toutefois, cette fréquence élevée a souvent été pointée du doigt pour sa charge sur les joueurs évoluant dans des championnats européens et pour la saturation du calendrier international. Motsepe a confirmé que « la dernière édition bi-annuelle sera celle de 2027, qui se jouera en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie ». Après cette étape, il faudra attendre quatre ans pour assister à la prochaine CAN, soit en 2032, 2036, et ainsi de suite. Ce passage à un cycle quadriennal vise à rendre la compétition plus prestigieuse et à accroître son rayonnement continental et mondial. La transition ne se fera pas sans ajustements majeurs. Comme l'a précisé Motsepe, le continent connaîtra une situation exceptionnelle avec deux éditions consécutives : la dernière CAN bi-annuelle en 2027, suivie

immédiatement par celle de 2028. Cette double occurrence permettra de sécuriser la transition vers le format quadriennal. Parallèlement à ce changement, la CAF mettra en place une Ligue des Nations africaine dès 2029, à l'instar du modèle européen. Cette compétition vise à structurer les confrontations entre sélections africaines, offrant un calendrier régulier, compétitif et équilibré. Patrice Motsepe a précisé : « Nous avons travaillé avec Infantino pour que chaque année il y ait une compétition africaine de septembre à novembre durant les dates FIFA ». Le choix de Motsepe de rapprocher le calendrier africain de celui de l'UEFA n'est pas anodin. L'alignement sur un cycle quadriennal comparable à l'Euro permettra à la CAN de bénéficier d'une meilleure planification, de renforcer son

attractivité médiatique et commerciale.

Malgré ces annonces, certaines questions restent ouvertes, notamment sur la période de la CAN quadriennale. Motsepe a indiqué que le calendrier annuel serait ajusté pour coïncider avec les dates FIFA, mais il reste à déterminer si la compétition conservera sa tradition hivernale ou pourra s'ouvrir à d'autres périodes de l'année. Cette flexibilité pourrait permettre de mieux intégrer la CAN dans le calendrier mondial et d'éviter les conflits avec les championnats européens et les Coupes continentales de clubs.

Que ce soit positif ou négatif, chacun peut avoir son avis sur le sujet. Toutefois, il est certain que la prochaine décennie du football africain sera une ère nouvelle, et cette décision restera, quoi qu'il en soit, historique.

G. S. E.



TAIPEI - Quatre personnes sont mortes et cinq autres ont été blessées vendredi dernier lors d'une attaque au couteau ayant impliqué l'utilisation de bombes fumigènes dans la ville de Taipei de la région chinoise de Taiwan, a rapporté l'Agence Chine nouvelle.

GHAZA - Cinq civils palestiniens sont tombés en martyrs vendredi dernier suite à une frappe sioniste sur une école transformée en abri pour personnes déplacées à Ghaza, a annoncé la Défense civile.

BEYROUTH - Le Premier ministre libanais a annoncé vendredi dernier un projet de loi très attendu et réclamé par la communauté internationale, qui répartit les pertes financières entre l'Etat, les banques et les épargnants.

BOGOTA - Au moins sept soldats ont été tués et 30 autres blessés lors d'un attentat mené aux drones et à l'explosif contre une base militaire en Colombie, a annoncé vendredi dernier l'armée, attribuant cette attaque à la guérilla de l'ELN.

ATHÈNES - Un total de 539 migrants entassés à bord d'un bateau à voile ont été secourus vendredi matin au sud de la Crète en mer, ont indiqué les Gardes-côtes grecs.

DAMAS - Le ministère syrien des Affaires étrangères a salué vendredi dernier la levée définitive des sanctions imposées par les Etats-Unis contre la Syrie.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME L'ALGÉRIE APPELLE À LA RÉFORME DU DISPOSITIF ONUSIEN

Depuis le siège des Nations unies à New York, l'Algérie a réaffirmé son ambition de peser durablement sur l'architecture internationale de lutte contre le terrorisme. À l'occasion de la présentation, mercredi dernier, du bilan de sa présidence à la tête de trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité, Alger a formulé une série de recommandations stratégiques appelant à une réforme en profondeur du dispositif onusien antiterroriste, tant sur le plan opérationnel que politique.

Devant les membres du Conseil de sécurité, le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Amar Bendjama, a exposé les résultats de la présidence algérienne du Comité des sanctions concernant la République centrafricaine (Comité 2745), du Comité contre le terrorisme (1373) et du Groupe de travail 1566. Une séquence diplomatique qui a permis de mettre en lumière une approche algérienne articulée autour de la prévention, de l'équité géographique et de l'adaptation aux mutations technologiques. Au cœur de cette présidence figure l'adoption unanime des "Principes directeurs de l'Algérie sur la prévention du financement du terrorisme par les nouvelles technologies", un texte désormais intégré aux références officielles du Conseil de sécurité. Ce cadre normatif vise à endiguer l'exploitation croissante des technologies financières émergentes par les groupes terroristes dans un contexte marqué par l'essor des cryptomonnaies, des plateformes numériques et des circuits financiers décentralisés. Revenant sur la portée politique et technique de cette avancée, l'ambassadeur Bendjama a souligné que "cette adoption historique est venue couronner près d'une année d'intenses négociations entre les quinze membres du Conseil, d'autant plus que la thématique inclut des acteurs nationaux, régionaux et internationaux incluant notamment les services de sécurité, les institutions financières et de contrôle des flux financiers



classiques et émergents". Une déclaration qui met en évidence la complexité des arbitrages et la capacité de l'Algérie à fédérer des positions parfois divergentes au sein du Conseil. Mais au-delà des normes, Alger a voulu poser un diagnostic politique sans détour. Le représentant algérien a alerté sur un déséquilibre structurel jugé préoccupant : l'Afrique concentre aujourd'hui 59 % des décès liés au terrorisme à l'échelle mondiale, tout en demeurant marginalisée dans les mécanismes internationaux d'évaluation et d'assistance. Le continent est sous-représenté dans les visites d'évaluation du Comité contre le terrorisme et ne bénéficie que d'une part limitée des ressources antiterroristes disponibles. Face à cette situation, Amar Bendjama a averti : "Il ne s'agit pas seulement d'une crise sécuritaire, mais d'une crise de solidarité internationale", appelant à une réorientation des priorités en faveur des régions les plus durement touchées, en particulier le Sahel. Une prise de position qui s'inscrit dans la ligne constante de la diplomatie algérienne, favorable à une approche globale liant sécurité, développement et respect des souverainetés nationales. S'agissant du Comité 2745, la présidence algérienne a été marquée par des avancées qualifiées de majeures. Le Comité des sanctions concernant la République centrafricaine a accompagné l'adoption unanime de la résolution 2745 (2024) en juillet 2024, mettant un terme à quatre années de divisions internes au Conseil et actant la levée

de l'embargo sur les armes au profit du gouvernement centrafricain. Une décision lourde de portée, tant sur le plan sécuritaire que politique, dans un contexte régional instable. Sur le terrain institutionnel, l'Algérie a également obtenu des réformes procédurales significatives. La révision de la Note 507, sous impulsion algérienne, garantit désormais un accès égal de l'ensemble des membres du Conseil aux documents pertinents des organes subsidiaires. Une évolution présentée comme un progrès en matière de transparence et d'équité, particulièrement bénéfique aux membres élus.

L'ambassadeur Bendjama a, en outre, insisté sur la nécessité de moderniser les outils existants, soulignant le caractère obsolète de certaines listes de sanctions. Il a mis en avant l'actualisation, par la présidence algérienne, des notices d'aide à l'application du régime de sanctions découlant de la résolution 2745 (2024), afin d'en améliorer l'efficacité et la lisibilité.

Enfin, le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU n'a pas éludé les dysfonctionnements internes du Conseil de sécurité. Il a pointé l'impact négatif des retards dans la nomination des présidents des organes subsidiaires pour l'année 2025, intervenue seulement le 29 mai. Selon lui, ce retard "a engendré des conséquences substantielles, incluant une planification stratégique compromise, des difficultés dans la mise en œuvre des mandats et des conflits d'agenda entre les réunions des organes subsidiaires et les activités du Conseil".

Pour y remédier, il a préconisé "le strict respect de la date du 1er janvier pour les nominations futures", estimant que la crédibilité et l'efficacité du Conseil passent aussi par une discipline institutionnelle renforcée. À travers cette séquence new-yorkaise, l'Algérie a clairement cherché à consolider son image d'acteur force de proposition, plaidant pour un multilatéralisme plus équitable, plus adapté aux réalités du terrain et mieux armé face aux mutations contemporaines du terrorisme. Une diplomatie qui assume désormais de passer du rôle de participant à celui d'architecte des normes internationales.

G. Salah Eddine

ACHÈVEMENT DU PROCESSUS DE DÉCOLONISATION AU SAHARA OCCIDENTAL L'APPEL "URGENT"

DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Des organisations de défense des droits humains, des partis politiques, syndicats et associations de la société civile à travers le monde ont lancé un appel "urgent" à l'achèvement du processus de décolonisation au Sahara occidental, dénonçant les violations "graves et systématiques" des droits humains dans les territoires sahraouis occupés. Dans une déclaration commune publiée sur le site de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), ces organisations, solidaires de la campagne internationale menée par le Collectif des défenseurs sahraouis des droits humaines au Sahara occidental (CODESA), appellent les Nations unies à "exercer une pression sur le Maroc pour qu'il mette fin à l'occupation, notamment en adoptant des mesures contraignantes obligeant les forces marocaines à respecter le droit international humanitaire". Elles appellent, à ce titre, les Nations unies à "renforcer leur rôle" dans la protection des droits humains au Sahara occidental à travers l'établissement d'un bureau indépendant chargé de "suivre la situation des droits humains et de présenter des rapports réguliers au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale" de l'ONU. Les signataires de l'appel rappellent, dans ce contexte, que 50 ans après l'occupation

militaire du Sahara occidental par le Maroc, le peuple sahraoui demeure "privé de son droit inaliénable à l'autodétermination, en violation flagrante du droit international humanitaire et de nombreuses résolutions des Nations unies, ainsi que des avis de la Cour internationale de justice, de la Cour européenne de justice et de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, sans oublier l'avis consultatif de 2002 du Conseiller juridique du Secrétaire général de l'ONU et l'avis consultatif de 2015 de l'Union africaine sur l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental". Selon ces organisations, le droit international, et notamment l'avis consultatif de 1975 de la Cour internationale de justice (CIJ), confirme que "le Maroc n'exerce aucune souveraineté sur le Sahara occidental", qui figure toujours sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies, dans l'attente de l'achèvement du processus de décolonisation. S'adressant à l'Union européenne (UE) et à ses Etats membres, les organisations exhortent ces derniers à "respecter le droit international humanitaire" à travers un soutien à "une solution démocratique basée sur un référendum d'autodétermination, conformément à l'accord de cessez-le-feu de 1991 et aux résolutions onusiennes".

Elles invitent également l'UE à "rejeter les revendications de souveraineté du Maroc, ainsi que toute tentative unilatérale d'imposer la répartition du territoire ou le pseudo plan d'autonomie", soulignant que toutes ces options "constituent des violations du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui". Les organisations plaignent, en outre, pour "l'application pleine" des arrêts de la Cour de justice de l'UE en mettant fin à toutes les activités économiques exploitant les ressources du Sahara occidental occupé et en exigeant des gouvernements et des entreprises européens qu'ils s'y conforment".

L'UE est appelée, par ailleurs, à "condamner les violations des droits humains en cours", à "faire pression pour la libération des prisonniers politiques sahraouis, notamment ceux du groupe Gdeim Izik" et à "enquêter sur les responsables des attaques de drones ciblant des civils en vue de leur traduction en justice". Les signataires de l'appel insistent, dans leur déclaration, sur la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence aux réfugiés sahraouis, sur la mise en place d'un organisme indépendant de surveillance des droits de l'Homme", et sur l'élaboration de rapports réguliers au Parlement européen sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).